



REGION DU CENTRE
DEPARTEMENT DU MFOUNDI
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}
SOUS-PREFECTURE DE NLONGKAK

CENTER REGION
MFOUNDI DIVISION
YAOUNDE I SUBDIVISION
DIVISIONAL OFFICE OF NLONGKAK
ADMINISTRATIVE, JURIDICAL AND
POLITICAL AFFAIRS OFFICE

BUREAU DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES, JURIDIQUES
ET POLITIQUES

DECISION N° 034 D/J06/01/BAAJP
PORTANT FERMETURE DE CERTAINES STRUCTURES DE PRESTATIONS DE SOINS ET
SERVICES DE SANTE DANS LE DISTRICT DE SANTE DE DJOUNGOLO,
ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1^{er}, DEPARTEMENT DU MFOUNDI.

LE SOUS-PREFET DE L'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I^{er}

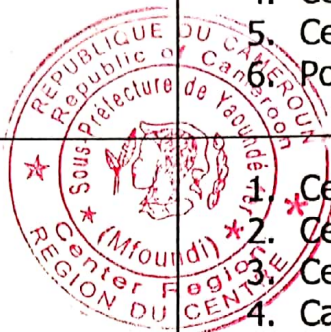
- Vu la Constitution;
- Vu la Loi n°64/LF du 13 novembre 1963 portant protection de la santé publique;
- Vu la Loi n°96/12 du 05 Août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement;
- Vu le Décret N°2008/376 du 12 novembre portant organisation Administrative de la République du Cameroun;
- Vu le Décret n°2008/377 du 12 novembre 2008 fixant les attributions des chefs des circonscriptions administratives et portant organisation et fonctionnement de leur service;
- Vu le Décret 2020/759 du 18 décembre 2020 portant nomination de Monsieur **NYANDJI MGBATOU Harouna** aux fonctions de **Sous-Préfet de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}**;
- Vu la note n°015/L/MINSANTE/SG/DRSP-C/DS-DJOUNGOLO du Chef de District de Santé de DJOUNGOLO;

Considérant les nécessités de service.

DECIDE:

Article 1^{er}: Sont fermées à compter de la date de signature de la présente Décision jusqu'à nouvel ordre à partir de la date de pose des scellés, les structures de santé ci-après, exerçant dans le District de Santé de DJOUNGOLO, Arrondissement de Yaoundé 1^{er}:

N°	QUARTIER	STRUCTURES SANITAIRES CONCERNEES
01	ELIG-ESSONO	1. Centre Médical Chinois 2. Trinity Medical Health Clinic
02	ETOA-MEKI	1. Centre de Santé Social 2. Centre de Santé la Rosée
03	EMANA	1. Centre de Santé Arc-Angel 2. Centre de Santé St Emmanuel 3. Cabinet de Soins Biomed 4. Cabinet de Soins Renaissance 5. Centre de Santé Rudial et Veyron



04	MBALLA V	<ol style="list-style-type: none">1. Cabinet de Soins Santé et Eau2. Centre de Santé Humanitaire3. Centre Médical Siloé4. Centre de Santé Sainte Christine5. Centre de Santé la Paix du Cœur6. Pour le Centre de Santé Rapha
05	NKOLONDONOM	<ol style="list-style-type: none">1. Centre de Santé Sécurité Sociale2. Centre de Santé la Grace3. Centre de Santé Saint Raphaël4. Cabinet de Soins Espoir5. Centre Médical la Victoire6. Centre Médical Bantou Square7. Centre de Santé la Volonté8. Cabinet de Soins la Grace Divine9. Centre de Santé Roi David10. Centre de Santé de la Trinité11. Centre de Santé Jardin de Guérison12. Cabinet de Soins les Merveilles13. Cabinet de Soins Rabi-Shalom14. Redeemers Health Care15. Centre de Santé les Merveilles de Messassi,16. Centre de Santé la Persévérance
06	NLONGKAK	<ol style="list-style-type: none">1. Centre de Santé Islamique la OUMA2. Centre de Santé Humanitaire3. Centre de Santé la Rosée4. Centre de Santé Samaritan
07	TSINGA-Village	<ol style="list-style-type: none">1. Groupe Médical les Merveilles2. Centre de Santé Sun Shine

Motifs:

- Formation sanitaire clandestine (absence d'autorisation de création, d'ouverture et de mise en service au public) ;
- Emploi du personnel paramédical non formé et non qualifié ;
- Formation clandestine du personnel soignant ;
- Locaux exigus et insalubres/délabrés ;
- Absence des dossiers du personnel employé ;
- Absence de registres/Mauvaise tenue des registres ;
- Approvisionnement clandestin / douteux en produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux ;
- Approvisionnement en médicaments dans la rue ;
- Vente de médicaments de la rue ;

- Mauvaise gestion des déchets hospitaliers augmentant le risque d'infection nosocomiale ;
- Absence de mesures d'asepsie au laboratoire, salle d'accouchement...;
- Méthode de stérilisation non-conventionnelle ;
- Activité vaccinale clandestine/dangereuse (approvisionnement clandestin en vaccins, absence de monitoring de la chaîne de froid) ;
- Usage abusif et anarchique des antibiotiques ;
- Absence de salle de consultation ;
- Utilisation de salle multi fonctions (salle d'accouchement, laboratoire et de soins, pharmacie, magasin, petite chirurgie) ;
- Absence de collecte de l'information sanitaire ;
- Non-respect du rapportage des données ;
- Pratiques d'accouchement non sécurisées (équipements non adéquats, non utilisation du partogramme, absence de registres d'accouchement, absence de registres de Consultation Périnatale, absence de suivi post-partum de la mère et de l'enfant...) ;
- Non-respect des directives de prise en charge du paludisme ;
- Pas de traçabilité de la dispensation des MILDA et dispensation hors cible ;
- Absence de surveillance des MEV.

Article 2: Les Commissaires de Sécurité Publique du 01^{er}, 06^{ème}, 10^{ème}, et 17^{ème} Arrondissements et le Commissaire Spécial de Yaoundé 1^{er} sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente Décision.

Article 3: La présente Décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Nlongkak, le **22 FEV 2023**

Ampliations:

- PREFET/MFDI/ YDE (A.T.C.R)
- PROCUREUR REP. TPI YDE / CA (pour info)
- CHEFS DE 3^{ème} DEGRE ELIG-ESSONO, ETOA-MEKI, EMANA, MBALLA V, NKOLONDOM, NLONGKAK, TSINGA- VILLAGE (pour suivi)
- INTERESSES
- CHRONO/ARCHIVES



LE SOUS-PREFET

Narouna Nyandji Mgbato
Administrateur Civil Principal